

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VIATRE

SEANCE DU 09 avril 2024

L'an deux mille vingt Quatre, le mardi 09 avril, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-VIATRE légalement convoqué en date du 27/03/2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. LEONARD Christian, Maire.

Étaient présents : 14	<ul style="list-style-type: none"><li>LEONARD Christian, B. RAULIC, MARION Laurent, JAVARY Christine, MOREAU Véronique, BORYSKO Daniel, J.C. CLEMENT, A. CHAUVET, J.M. BECHON TORRENT Anne-Marie, J.L. DUPONT, A. MENG, I. GRESSIER, P. BOURGEOIS et J. RAGOT</li></ul>
Était absent : 1	<ul style="list-style-type: none"><li></li></ul>

Le Maire ouvre la séance.

Madame JAVARY Christine est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 12 Février 2024.**

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 joint en annexe. Approuvé à l'unanimité.

**INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Ordre du Jour :

- Comptes de Gestion 2023
- Comptes administratif 2023
- Subventions 2024
- Taux des taxes communales 2024
- Budgets primitifs 2024
- Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- Création d'un poste de non permanent
- Scénographie Maison des Etangs – Résultat appel d'offres
- Raccordement nouveau forage – Résultat appel d'offres
- Questions diverses

**DÉLIBÉRATION 2024-0008 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de Monsieur le Percepteur suivants :

- BUDGET DE LA COMMUNE
- BUDGET D'EAU
- BUDGET D'ASSAINISSEMENT
- BUDGET LOTISSEMENT DES PRES II
- BUDGET DE LA BOULANGERIE

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, par 15 voix pour, les comptes de gestion précités.

**DÉLIBÉRATION 2024-0009 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Le Conseil Municipal élit son Président en la personne de Christine JAVARY, qui présente les comptes administratifs 2023 :

- BUDGET DE LA COMMUNE
- BUDGET D'EAU
- BUDGET D'ASSAINISSEMENT
- BUDGET LOTISSEMENT DES PRES II
- BUDGET DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité par 14 voix pour, les comptes administratifs précités.

**DÉLIBÉRATION 2024-0010 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, sur justificatifs des dépenses engagées et production des comptes de l'association :

ASSOCIATIONS	Demande de Subvention	Nombre de voix	Subvention accordée	Compte d'imputation
Bandas	Bandas	15	600 €	65748
Francs Lurons	Fonctionnement	15	3 000 €	65748
APE/RPI	Fête de l'Ecole	15	600 €	65748
Union Musicale	Achat de 2 caisses claire	15	520 €	65748
Millan'Cyclisme	Grand prix	14 pour 1 abstention	592,50 €	65748
ADMR	Fonctionnement	15	1 200 €	65748
Collège Jean Rostand 41600 Lamotte Beuvron	Fonctionnement	15	160 €	65748
Comité Départemental du Patrimoine et de l'Architecture 41	Fonctionnement	15	124 €	65748
Centre de Formation d'apprentis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire	Fonctionnement	15	320 €	65748

**DÉLIBÉRATION 2024-0011 – REVISION DES TAXES LOCALES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a voté, à 13 voix pour, le maintien des taux de 2023 pour 2024 :

- Taxe foncière bâtie 45,69 % (dont 24,40 % taux départemental)
- Taxe foncière non bâtie 43,30 %
- Taxe d'habitation 13,59 %

**DÉLIBÉRATION 2024-0012 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024**

Le conseil municipal vote, à 15 voix pour, les budgets primitifs 2024 suivants :

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL- 09100**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 912 598.60	1 282 453.15
RECETTES	1 912 598.60	1 282 453.15

**BUDGET EAU- 09102**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	68 422,83	391 013,15
RECETTES	68 422,83	391 013,15

**BUDGET ASSAINISSEMENT- 09103**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	208 329,24	161 593,15
RECETTES	208 329,24	161 593,15

**BUDGET BOULANGERIE- 09105**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	10 282,29	11 129,77
RECETTES	10 282,29	11 129,77

**BUDGET LOTISSEMENT DES PRES- 09107**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	333 887,11	332 037,79
RECETTES	333 887,11	332 037,79

**DÉLIBÉRATION 2024-0013 –FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Mr le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57, la commune SAINT-VIATRE est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, pour l'exercice 2024, et pour le budget principal de la commune :

**Par 15 voix pour**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION 2024-0014 – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire d'assurer l'entretien de la voirie et des petites réparations des bâtiments. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 15 avril 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, d'entretien des petits outillages et des petites réparations des bâtiments communaux suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égal à 35/35 heures, à compter du 15 avril 2024 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante est inscrite au Budget primitif 2024.

**DÉLIBÉRATION 2024-0016 – RACCORDEMENT NOUVEAU FORAGE – APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents, que la première tranche des travaux pour le nouveau forage de production d'eau potable s'est terminée l'année et qu'un appel d'offres a été lancé pour la dernière tranche qui concerne le raccordement hydraulique et électrique du forage.

Le cabinet Merlin, maître d'œuvre, a présenté l'analyse des offres le 14 mars 2024 à la commission des travaux.

**Lot 1 : Équipements de pompage et de mesures – Aménagement de surface**

ENTREPRISES	PRIX	Valeur Technique /60	Notes Prix /40	Notes Finales / 100	Classement
ROGER MARTEAU	89 748,00 €	52	28,70	80,70	2
SUEZ	69 984,67 €	54	40	94	1

**Lot 2 : Canalisation de refoulement entre le nouveau forage et la station actuelle**

Entreprises	Prix	Valeur Technique/60	Notes Prix / 40	Notes Finales / 100	Classement
SAUR	Base : 226 310,00 €	56	13,17	69,17	8
	Variante : 192 430,00 €	46	23,18	69,18	7
CASSIER TP	Base : 235 882,90 €	52	10,35	62,35	9
	Variante : 203 592,90 €	42	19,88	61,88	10
AQUALIA	Base : 161 920,00 €	56	32,19	88,19	3
	Variante : 136 160,00 €	46	39,79	85,79	4
RTC	Base : 214 495,00 €	44	16,66	60,66	11
	Variante : 183 495,00 €	34	25,82	59,82	12
EXEAU TP	Base : 163 668,10 €	60	31,67	91,67	1
	Variante : 135 461,70 €	50	40,00	90,00	2
CLEMENT TP	Base : 158 580,23 €	50	33,17	83,17	5
	Variante : 136 385,30 €	40	39,73	79,73	6

Selon les critères prévus au règlement de la consultation, la commission d'ouverture des plis propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : L'entreprise SUEZ pour un montant H.T. de 69 984,67 €

Lot 2 : L'entreprise EXEAU TP pour un montant H.T. de 163 668,10 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : L'Entreprise SUEZ pour un montant de 69 984,67 € H.T.

Lot 2 : L'Entreprise EXEAU TP pour un montant de 163 668,10 € H.T.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

#### DÉLIBÉRATION 2024-0015 – SCÉNOGRAPHIE MAISON DES ÉTANGS – APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents, que suite à l'étude de programmation de la scénographie de la maison des étangs réalisée par le cabinet DECALOG, il a été décidé la réalisation de ces travaux avec une recherche d'aides financières.

Une consultation a été lancée, et le cabinet DECALOG en charge de la maîtrise d'œuvre a présenté l'analyse des offres à la commission des travaux le 21 février 2024.

Classement définitif des offres et proposition de choix :

**Lot 1 – Mobilier, agencement, maquettes, dispositifs mécaniques et décor :**

ENTREPRISES	Prix H.T.	Valeur Technique /70	Notes Prix /30	Notes Finales /100	Classement final
MAQ 2	Offre initiale : 324 980 €	65	25,57	90,57	1
	Offre négociée : 306 230 €	65	29,28	94,28	
MAP	Offre initiale : 347 449 €	60	23,91	83,91	3
	Offre négociée : NA	60	25,81	85,81	
ADIMES	Offre initiale : 277 021 €	60	30	90	2
	Offre négociée : 298 947 €	60	30	90	

**Lot 2 – Graphisme et graphisme animé : conception, productions, impressions et pose :**

ENTREPRISES	Prix	Valeur Technique /60	Notes Prix /30	Notes Finales /100	Classement final
CNOSSOS	Offre initiale : 98 300 €	67	30	97	1
	Offre négociée : 96 550 €	67	30	97	

**Lot 3 : Matériel audiovisuel et multimédia : fournitures, réglages et installation**

ENTREPRISES	Prix	Valeur Technique /70	Notes Prix /30	Notes Finales /100	Classement final
ARKKA	Offre initiale : 72 600 €	70	30	100	1
	Offre négociée : 64 999 €	70	30	100	

Selon les critères prévus au règlement de la consultation, la commission d'ouverture des plis propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : MAQ 2 pour un montant de 306 230 € H.T.

Lot 2 : CNOSSOS pour un montant de 96 550 € H.T.

Lot 3 : ARKKA pour un montant de 64 999 € H.T.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : MAQ 2 pour un montant de 306 230 € H.T.

Lot 2 : CNOSSOS pour un montant de 96 550 € H.T.

Lot 3 : ARKKA pour un montant de 64 999 € H.T.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

## QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS EUROPEENNES : Tableau permanence renseigné

SMICTOM : Changement du mode de livraison en raison du grand nombre de composteur demandé.

Faire la réservation par imprimé à prendre en mairie. Date limite pour transmettre les réservations 5 jours avant la livraison.

Livraison prévue le 23 avril sur le parking poids lourds rue des AFN. Faire information sur Panneau pocket pour les demandes + affichage.

Chemins : Rue du Champ de Foire : Trous à boucher – Jean-Louis fait le nécessaire auprès du service technique.

BAR-RESTAURANT : Beaucoup d'attente de la part de la population. Actuellement une personne est intéressée en attente des devis du matériel.

CHALES : Compromis de vente en cours – Pas d'autre information à ce jour.

Le Maire,



La Secrétaire,